

**CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE  
MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE  
CACES® R389 CATEGORIE (S) :**

**3**

**OBJECTIFS :**

- Former à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté .
- Apprendre et être capable d'appliquer les règles de sécurité tant sur le plan théorique que pratique.
- Préparer au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

**PERSONNEL CONCERNE :**

- Tout personnel ayant à effectuer de la manutention ou du transport de charges au moyen d'un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité.

**PRE-REQUIS :**

- Conducteur reconnu apte médicalement (depuis -1 an) à la conduite de chariot automoteur.

**DUREE :**

**21 HEURES**

**VALIDITE :**

- 5 ans

**SANCTION :**

- CACES® R389

## **MOYENS :**

- Livret stagiaire
- Support vidéo
- Chariots automoteurs
- Plateau technique intérieur et extérieur

## **PROGRAMME THEORIQUE :**

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecin du travail, organisme de contrôle technique...
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle.
- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège conducteur, bouclier, dossier de charge, réglage du siège, EPI nécessaires...
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

## **CATEGORIE 3**

*Chariots élévateurs en porte-à-faux (de capacité inférieure ou égale à 6000 kg)*

**E.P.I** : Gants de manutention, chaussure de sécurité, lunettes de protection et tenue de travail.

**MOYENS** : Plusieurs chariots élévateurs en porte-à-faux de catégorie 3, plateau technique, allée de circulation, différents types de sols, exercices divers et variés, chargement et déchargement de camion, travaux en palettier, charges longues, formateurs compétents et expérimentés.

### **PROGRAMME PRATIQUE :**

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste,
- Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage, avec le porteur, et arrêter le chariot en position de sécurité,
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné,
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile,
- Effectuer la mise ne stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 m,
- Assurer depuis le sol le chargement latéral d'un camion ou d'une remorque,
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse,
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

### **VALIDATION DE LA FORMATION :**

En application de la recommandation R389, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®).